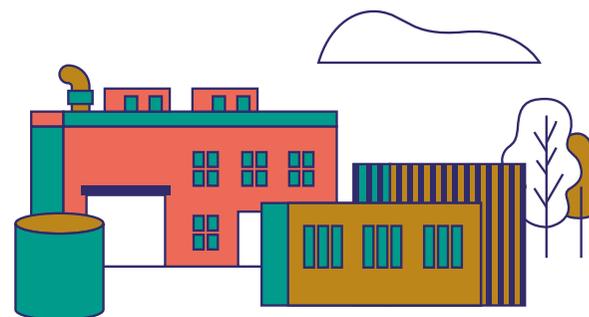
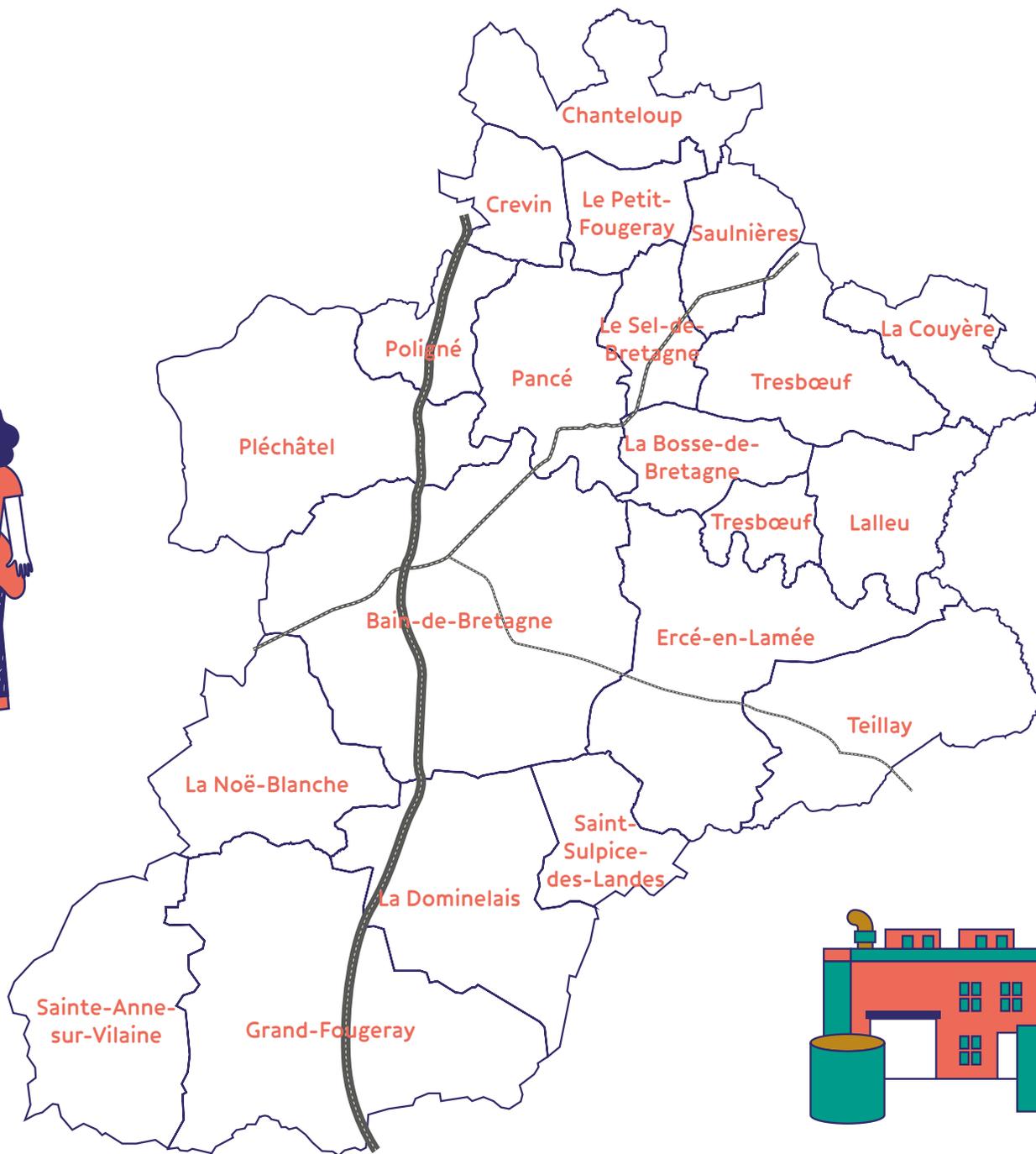




LE PROJET
DE TERRITOIRE
DE BRETAGNE
PORTE DE LOIRE
COMMUNAUTÉ





Territoire de près de 33 000 habitants et composé de 20 communes, Bretagne porte de Loire Communauté est située en 2^e couronne de Rennes.

Elle profite à la fois de l'attractivité de la capitale bretonne, et de son positionnement idéal sur l'axe routier reliant Rennes à Nantes.

Le choix stratégique de Bretagne porte de Loire Communauté est de développer l'ensemble des communes de son territoire afin d'en préserver l'équilibre.

C'est dans cette optique qu'a été travaillé le projet de territoire.



Le projet de territoire est **la feuille de route** de la Communauté de communes. Il permet aux communes membres de **formaliser leurs objectifs communs** pour le territoire.

Sur Bretagne porte de Loire Communauté, il a été élaboré dans le cadre **d'une démarche partagée** : les élus communautaires et municipaux, les associations, habitants, partenaires, entrepreneurs, agents publics... ont été associés afin de connaître **leur vision et leurs envies** pour le territoire.

Après plusieurs mois de travail, de rencontres et de concertations, **5 grandes orientations** ont ainsi été définies pour Bretagne porte de Loire Communauté, chacune étant **déclinée en axes et en actions**.

LES GRANDES ORIENTATIONS

Bretagne porte de Loire Communauté : une institution connue et reconnue · **Page 5**

Un cadre de vie préservé et un territoire économe · **Page 8**

Un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous · **Page 11**

Une économie diversifiée et générant plus de valeur ajoutée · **Page 14**

La mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et aux services · **Page 18**

Cliquez sur une orientation pour accéder directement à la page concernée.

Bretagne porte de Loire Communauté :

une institution connue et reconnue

L'intercommunalité est un fait majeur du développement local. Il importe maintenant de **mieux faire connaître** l'institution au service des communes et des habitants de ce territoire **en leur apportant un soutien technique et juridique**, ainsi qu'en partageant des ressources humaines, et des moyens communautaires et municipaux.

LES OBJECTIFS

- Construire un partenariat renforcé avec les acteurs institutionnels et locaux.
- Pérenniser les ressources communautaires par la mutualisation des moyens.
- Renforcer les relations avec les EPCI limitrophes en matière de transports et de services aux habitants.
- Coordonner une mutualisation progressive selon les besoins (échanges de pratiques, assistance à maîtrise d'ouvrage, entretien du patrimoine, parc de matériel partagé, accès aux équipements...) pour maîtriser les coûts.
- Améliorer la connaissance de l'offre de services communautaires auprès des habitants et des usagers (politique de communication et de sensibilisation aux usages).
- Organiser une réponse transverse des équipes aux missions confiées.



Séance du Conseil communautaire

Axe 1 S'appuyer sur la mutualisation pour améliorer le service

12 actions

- 1 · Faire connaître les responsables des pôles communautaires référents auprès des élus et des services municipaux.
- 2 · Encourager la mutualisation d'un parc de matériel. Matériel communautaire mis à disposition des Communes, et mutualisation de matériels entre Communes. (Faire un inventaire du matériel des services techniques des communes pouvant être mutualisés).
- 3 · Proposer des marchés communs pour accéder à la location de matériels.
- 4 · Mutualiser des contrats d'entretien (pour des équipements spécifiques, pour du matériel, pour des bâtiments).
- 5 · Étudier la faisabilité de la création d'un service de police intercommunale. Ou favoriser la mutualisation d'une politique de prévention et de sécurité (expérimentation engagée pour quelques communes via le CISPD)
- 6 · Mutualiser le personnel expert pour des projets d'urbanisme, les marchés publics, la recherche de financements, et autres (mise en place d'un annuaire des compétences).
- 7 · Développer un intranet pour mutualiser les documents, modèles de conventions et autres
- 8 · Réaliser des économies réelles en privilégiant les groupements de commandes, le cas échéant avec les EPCI limitrophes.
- 9 · Organiser régulièrement des réunions d'échanges entre les services communautaires et les services municipaux.
- 10 · Favoriser des échanges sur des expérimentations menées par plusieurs EPCI sur des thématiques particulières (exemple de l'adhésion de l'EPCI à BRUDED).
- 11 · Favoriser les initiatives de mutualisation de restauration scolaire.
- 12 · Favoriser le tutorat entre élus.

Axe 2 Faire de Bretagne porte de Loire Communauté une tête de réseau comme support de développement

5 actions

- 1 · Conforter le rôle d'animation et de tête de réseau du pôle Services à la population pour les associations et les acteurs locaux (vers un service d'accompagnement à la vie associative).
- 2 · Organiser la concertation avec le Conseil de développement du Pays des vallons de Vilaine.
- 3 · Développer les outils de communication traditionnels et numériques pour valoriser l'identité de Bretagne porte de Loire Communauté.
- 4 · Diffuser l'information sur l'activité communautaire auprès des mairies et des autres services (relais de l'information communautaire).
- 5 · Mettre en avant les actions et stratégies innovantes communales et intercommunales (déplacements, réseau de chaleur, gestion de l'eau, écoquartier...)

Un cadre de vie préservé

et un territoire économe

Le territoire dispose des outils de planification et d'aménagement réglementaires comme le Plan local d'urbanisme intercommunal ou le Plan Climat-Air-Énergie territorial, qui permettent de s'inscrire dans une logique de développement durable. Il a déjà développé des politiques de préservation de l'environnement comme Breizh-bocage, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il doit maintenant anticiper l'évolution des compétences comme l'eau potable et l'assainissement à l'horizon 2026.

LES OBJECTIFS

- S'inscrire dans un référentiel de développement urbain (Pays des Vallons de Vilaine) pour préserver et valoriser les paysages et le patrimoine architectural.
- Valoriser et renforcer les centres-bourgs en favorisant leur mutation pour éviter l'étalement urbain.
- Développer une offre de logement adaptée facilitant les parcours résidentiels (diversité du parc, résorption du vacant, logement social...).
- Préserver la richesse des milieux et la biodiversité en préservant les ressources en eau.
- Concourir à l'autonomie énergétique du territoire (diminution des consommations d'énergies fossiles, énergies renouvelables sur les bâtiments publics...).
- Favoriser une gestion des déchets recyclables et valorisables en s'appuyant sur les outils de proximité (les déchetteries locales et celles des EPCI limitrophes).



Éoliennes à Grand-Fougeray

Axe 1 **Rendre les bourgs plus attrayants**

4 actions

- 1 · Assurer la mise en oeuvre du programme local de l'habitat (PLH) pour répondre à la demande de logements en favorisant le parcours résidentiel.
- 2 · Accompagner les Communes dans leurs projets de centres-bourgs (renouvellement urbain, maintien des services, logements adaptés pour les personnes âgées...).
- 3 · Engager des opérations de réhabilitation du patrimoine bâti (locatif, habitat social, accession à la propriété), pour lutter contre le logement vacant et la précarité énergétique.
- 4 · Développer et mettre en valeur les dimensions paysagères sauvages et aménagées dans les centres bourgs, et accompagner les initiatives communales d'aménagement favorisant la transition écologique.

Axe 2 **Développer un territoire économe en énergies (décliner le Plan Climat-Air-Énergie Territorial)**

5 actions

- 1 · Envisager un conventionnement avec les déchetteries des territoires voisins.
- 2 · Favoriser la gestion des déchets à la source (valorisation, broyat, mulching, compost...).
- 3 · Inciter à la sobriété énergétique en s'appuyant sur le PCAET du Pays des vallons de Vilaine, diversifier si possible les sources d'énergie renouvelable (hydrolienne, méthanisation, photovoltaïque...) et favoriser les économies d'énergie (LED sur éclairage public...).
- 4 · Assurer la promotion du PCAET.
- 5 · Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et communiquer sur les dispositifs d'aides existants.

Axe 3 Préserver les milieux

6 actions

- 1 · Favoriser la richesse des milieux et la biodiversité en protégeant les ressources en eau, la protection des zones humides (mise en oeuvre de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations).
- 2 · Collaborer avec les Syndicats de bassins versants pour une gestion vertueuse des eaux pluviales.
- 3 · Poursuivre la politique du Service public d'assainissement non collectif (diagnostic, réhabilitation, mise aux normes...).
- 4 · Poursuivre le programme Breizh-bocage pour limiter l'érosion des sols et préserver la biodiversité.
- 5 · Associer les habitants aux actions œuvrant dans la préservation de la biodiversité, notamment par des actions pédagogiques.
- 6 · Développer la labellisation de sites en Espaces naturels sensibles (ENS).

Axe 4 Préserver et valoriser le patrimoine touristique et culturel

7 actions

- 1 · Développer et valoriser le réseau de sentiers de randonnée.
- 2 · Mettre en place un tourisme vert et une marque touristique éventuellement en collaboration avec d'autres EPCI. Développer une stratégie de promotion touristique à l'échelle de l'intercommunalité. Permettre une stratégie de promotion des sites communaux, à l'échelle communautaire.
- 3 · Renforcer la stratégie d'animation et de développement des sites communautaires (le musée Eugène Aulnette au Sel-de-Bretagne, le site des Mines de la Brutz à Teillay, le Centre astronomique de la Couyère).
- 4 · Aménager les bords de Vilaine (sites de Pléchâtel et de Sainte-Anne-sur-Vilaine).
- 5 · Étudier la faisabilité d'une base d'activité de pleine nature – Maison de la nature et de la biodiversité, à l'échelle du Pays des vallons de Vilaine.
- 6 · Contribuer à la mise en valeur du petit patrimoine bâti public via l'intervention du chantier d'insertion.
- 7 · Contribuer à la valorisation touristique des vallées de la Vilaine et du Semnon.

Un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous

Le pôle central autour de Bain-de-Bretagne **concentre une grande partie des services** tant au niveau de l'offre commerciale qu'au niveau des services publics, culturels et sportifs. Pour maintenir **une offre équilibrée** et conserver la fonction de proximité des communes, les élus ont souhaité maintenir, voire renforcer, **la présence des services sur l'ensemble du territoire.**

LES OBJECTIFS

- Anticiper les services à la population (naître, grandir, vivre, vieillir).
- Maintenir et développer des services de proximité gérés par les communes et Bretagne porte de Loire Communauté dans les communes distantes du pôle structurant de Bain-de-Bretagne.
- Améliorer le dispositif en matière de compétence petite enfance, enfance, jeunesse et renforcer le lien entre les opérateurs.
- Développer une politique globale d'accompagnement du tissu associatif pour maintenir la dynamique associative sportive et culturelle par le soutien aux associations d'intérêt communautaire.
- Faciliter et optimiser l'usage des infrastructures communales partagées comme les salles de sports, les ALSH, les équipements culturels...
- Décentraliser des actions culturelles comme les festivals en les rendant itinérants ou multisites.

Axe 1 Organiser et rendre plus lisibles les services

14 actions

1 · Développer une vision partagée avec les Communes de l'accompagnement des jeunes (de la petite enfance à la jeunesse). Réaliser un schéma directeur des services offerts en matière de petite-enfance, d'enfance et de jeunesse (municipaux et communautaires).

Pour la petite enfance et l'enfance :

2 · Confirmer Bretagne porte de Loire Communauté dans son rôle d'animation (développer les espaces et moments d'animation vers les jeunes enfants) et de soutien financier.

3 · Faciliter l'accès vers les assistantes maternelles en améliorant la connaissance de l'offre, en partenariat avec les services du Département d'Ille-et-Vilaine.

Pour la jeunesse :

4 · Conforter certains pôles en termes d'animation et de capacité.

5 · Rendre plus lisible et visible la présence des animateurs Jeunesse ainsi que leurs actions.

6 · Développer une politique en direction des jeunes (plus de 13 ans).

7 · Poursuivre le projet Jeunes en TTTrans.

Pour les personnes âgées :

8 · Favoriser les relations intergénérationnelles.

9 · Inciter les Communes à la construction de logement adapté pour les seniors dans les centre-bourgs, et à développer des actions d'animation.

10 · Former les personnes âgées et isolées aux nouveaux outils de communication.

Pour les personnes à mobilité réduite et en faveur de l'accessibilité :

11 · Faire vivre la Commission Accessibilité.

12 · Adapter l'espace public à l'usage des personnes à mobilité réduite.

Pour tous :

13 · Collaborer avec l'épicerie sociale afin de développer ses services.

14 · Favoriser l'accueil des professionnels de santé dans les Communes.

Axe 2 Favoriser les pratiques sportives et une offre diversifiée *7 actions*

- 1 · Conforter les offices des sports du territoire pour contribuer à mailler le territoire en terme d'activités sportives.
- 2 · Reconstruire sur site le centre aquatique de Bain-de-Bretagne.
- 3 · Finaliser le diagnostic en cours (schéma directeur des équipements et des pratiques).
- 4 · Favoriser la mutualisation à l'échelle des Communes des équipements polyvalents, pour améliorer le taux d'occupation.
- 5 · Encourager les partenariats, voire les fusions entre les clubs.
- 6 · Communiquer sur l'offre sportive proposée sur l'ensemble du territoire.
- 7 · Soutenir une offre de handisports et/ou de sport-santé sur le territoire.

Axe 3 Soutenir les activités culturelles *6 actions*

- 1 · Soutenir l'animation culturelle par le soutien aux porteurs de projets locaux.
- 2 · Développer le réseau de la lecture publique.
- 3 · Envisager la délocalisation d'événements.
- 4 · Développer une offre de programmation culturelle sur le territoire.
- 5 · Étudier la faisabilité d'un ou plusieurs lieux d'accueil des écoles de musique.
- 6 · Valoriser l'offre culturelle sur le territoire par la mutualisation des moyens techniques, structurels ou d'ingénierie.

Une économie diversifiée

et générant plus de valeur ajoutée

Hormis les activités artisanales, plutôt localisées dans les petites communes, l'essentiel de l'activité économique est située sur le pôle de Bain-de-Bretagne et celui de Grand-Fougeray, dotés de larges parcs d'activités. Même si des entreprises se développent et s'installent sur le territoire, il importe néanmoins d'attirer des entreprises exogènes porteuses de plus de valeur ajoutée et d'innovation, générant des emplois nouveaux.

LES OBJECTIFS

- Renforcer les partenariats et le travail en réseau avec les clubs d'entreprises et les acteurs locaux.
- Affirmer le positionnement stratégique des parcs d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises provenant de l'extérieur.
- Développer des emplois locaux qualifiés pour fixer la population.
- Mobiliser l'immobilier d'activités vacant pour les activités de proximité.
- Maintenir les activités et commerces de proximité dans les centres-bourgs.
- Favoriser la production et la consommation locales.
- Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en privilégiant les circuits courts.



Bâtiment à vocation économique Le Steriad
Parc d'activités Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne

Axe 1 Promouvoir le territoire

7 actions

- 1 · Élaborer une stratégie de promotion du territoire (axes routiers, Bretagne Qualiparc, services...).
- 2 · Structurer les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises dans tous les domaines d'activités.
- 3 · Soutenir le développement du e-commerce.
- 4 · Bâtir un recensement exhaustif du tissu économique (TPME, PME, grandes entreprises...) et ainsi qu'un recensement des besoins en termes d'emplois qualifiés et de salariés formés.
- 5 · Construire un partenariat avec les réseaux d'entreprises pour les inciter à faire connaître le territoire et son potentiel.
- 6 · Accompagner le développement des activités touristiques (hébergements, prestataires...).
- 7 · Soutenir les projets touristiques communaux par de l'ingénierie communautaire.

Axe 2 Conforter les capacités d'accueil

8 actions

- 1 · Réaliser des bâtiments relais et/ou blancs dans les zones d'activités pour accompagner le développement des entreprises.
- 2 · Créer un observatoire des locaux à vocation économique.
- 3 · Encourager la pratique du local éphémère commercial dans les centres-bourgs.
- 4 · Créer des espaces de coworking et des hôtels d'entreprises.
- 5 · Permettre à des entrepreneurs de rester et de s'installer en zones rurales.
- 6 · Développer des modalités innovantes d'installation des artisans.
- 7 · Mettre en réseau les agriculteurs pour une offre de vente en commun.
- 8 · Préparer le développement économique de 2030.

Axe 3 Conforter l'attractivité des centres-bourgs

4 actions

- 1 · Accompagner l'animation commerciale collective.
- 2 · Favoriser la création, la modernisation et l'accessibilité des locaux commerciaux (Pass Commerce-Artisanat, aide aux derniers commerces...).
- 3 · Réintroduire et maintenir les services dans les centres-bourgs.
- 4 · Redynamiser les marchés et attirer de nouveaux producteurs par une politique de soutien aux associations de commerçants et artisans.

Axe 4 Rendre plus lisible l'accompagnement vers l'emploi

4 actions

- 1 · Faciliter l'accès au logement pour les jeunes travailleurs.
- 2 · Améliorer la coordination des informations et des moyens auprès des chercheurs d'emplois, et renforcer la communication sur les services d'accompagnement vers l'emploi.
- 3 · Mettre en place des formations en lien avec les besoins des entreprises.
- 4 · Accompagner les Mairies à l'aide d'outils pour renseigner les usagers.

Axe 5 Développer un territoire connecté

3 actions

- 1 · Poursuivre la politique de développement de l'accès au multimédia.
- 2 · Favoriser la médiation numérique.
- 3 · Participer au déploiement du très haut débit dans le cadre du Projet Bretagne Très Haut Débit.

Axe 6 Soutenir un modèle agricole local

4 actions

- 1 · Développer un partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour anticiper le modèle de l'agriculture du futur.
- 2 · Promouvoir les producteurs locaux et faciliter les circuits courts.
- 3 · Soutenir la multifonctionnalité dans les exploitations (tourisme vert).
- 4 · Soutenir les installations d'agriculteurs.

La mobilité pour un meilleur accès

à l'emploi et aux services

Le territoire connaît de nombreux trajets domicile-travail générés par les actifs allant travailler dans la métropole rennaise ou venant de celle-ci. Il existe aussi des difficultés qui contraignent les mobilités sur le territoire tant vers les commerces que vers les services, et ce pour tous les publics.

LES OBJECTIFS

- Faciliter la mobilité de tous au sein du territoire vers les pôles d'emplois et de services, et vers les territoires limitrophes.
- Accompagner l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport pour un même déplacement), et le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- Développer un réseau de mobilités douces entre les communes et dans les communes (schéma de déplacements doux).
- Renforcer la connexion et la couverture numérique du territoire.
- Faciliter les migrations alternantes (trajets domicile-travail) en s'appuyant sur l'offre régionale et celle de la métropole rennaise pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.
- S'inscrire dans la logique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour réduire l'empreinte carbone du territoire.

Axe 1 Encourager toutes les formes de mobilité

6 actions

- 1 · S'appuyer sur les applications numériques existantes pour développer les mobilités individuelles.
- 2 · Développer les services sur les aires intermodales (location vélos et voitures électriques, bornes de recharges électriques...), et les connecter aux centres-bourgs via des liaisons douces.
- 3 · Continuer à adapter le dispositif de transport à la demande (véhicules pour personnes à mobilité réduite, personnes âgées, horaires adaptés...) et s'appuyer sur un référent dans chaque commune pour communiquer.
- 4 · Réaliser une étude pour connaître et analyser les attentes et les besoins des habitants en terme de mobilités, pour réfléchir à un service de transport en commun adapté.
- 5 · Étudier un système de prêt de vélo ou voiture sans permis, location de vélo ou subvention pour l'achat de vélos électriques.
- 6 · Réaliser un schéma directeur des modes de déplacements doux pour faciliter les liens entre les communes et vers les services.

Axe 2 Développer, faciliter l'accès et gérer l'offre

5 actions

- 1 · S'intégrer dans le dispositif MobiBreizh pour ouvrir l'accès à l'information.
- 2 · Communiquer sur l'offre communautaire et sa relation avec les autres mobilités (sensibilisation aux modes alternatifs).
- 3 · Adhérer à une plateforme de mobilité et/ou mettre en place un service de conseil en mobilité.
- 4 · Décliner les propositions en matière de mobilité du Plan Climat-Air-Énergie Territorial sur le territoire.
- 5 · Créer un partenariat avec la Région Bretagne et les EPCI limitrophes pour articuler l'offre locale avec l'offre périphérique (autres EPCI).



42 rue de Sabin
35 470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 70 80
accueil@bretagneportedeloire.fr
bretagneportedeloire.fr



Restez connectés à
Bretagne porte de Loire Communauté

 **Bretagne porte de Loire Cté**

 **bplcommunaute**